

# Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)

## Fiche PSIA pour l'héliport de Leysin (VD)

### Information et participation publique

---

- Editeurs : Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)  
Office fédéral du développement territorial (ARE)
- Objet : Le projet de fiche PSIA définit le cadre général de développement et d'exploitation de l'héliport de Leysin ; il est liant pour les autorités. A l'issue de la procédure de consultation des autorités et d'information / participation de la population, cette fiche fera l'objet d'une décision du Conseil fédéral.
- Procédure : Le projet de Fiche PSIA de l'héliport de Leysin est mis à l'enquête publique selon l'art. 4 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT ; RS 700) concernant l'information / participation de la population. Les citoyens et citoyennes de même que les organisations de droit public ou privé peuvent se prononcer sur ce projet de fiche PSIA.
- Aucune correspondance n'est échangée. Le rapport explicatif avec l'évaluation des prises de position reçues est publié en même temps que la ou les fiches d'objet PSIA approuvées.
- Durée de dépôt public : Le projet de fiche peut être consulté du 24 novembre 2022 au 9 janvier 2023 inclus durant les heures d'ouverture aux lieux définis ci-dessous.
- Lieux de consultation : - Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), Mühlestrasse 2 / Papiermühlestrasse 172 (déménagement de l'OFAC durant la période de consultation), 3063 Ittigen  
- Office fédéral du développement territorial (ARE), Worblentalstrasse 66, 3063 Ittigen  
- Direction générale du territoire et du logement, Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne  
- Commune de Leysin, Administration communale, Maison de commune, Rue du Village 39, 1854 Leysin  
Le projet de fiche est publié sur Internet dès le 24 novembre 2022 sous [www.bazl.admin.ch/psia-participation](http://www.bazl.admin.ch/psia-participation)
- Avis et délais : Les observations sur le projet de fiche PSIA seront formulées par écrit et adressées à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), Section Plan sectoriel et installations, 3003 Berne, jusqu'au 10 janvier 2023.
- Renseignements : Des renseignements peuvent être obtenus aux Offices suivants :  
- Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), tél. 058 465 08 95  
- Office fédéral du développement territorial (ARE), tél. 058 462 40 59